

UN ESPACE VERT

ENTRE SEINE ET CENTRE-VILLE,

MENACÉ, MAIS BIEN DÉFENDU !

Une association d'habitants a été créée : le comité Jean-Vilar et ses membres ont déposé deux recours contre le PLU et la vente du terrain, auxquels la municipalité n'a pas encore répondu.



© comité Jean Vilar

L'ancienne île d'Argenteuil est propriété communale depuis des temps immémoriaux. En 1783, la ville a comblé le bras de Seine qui la séparait de l'ancienne abbaye et du centre-ville. Presque aussitôt, elle a été plantée pour la promenade et les loisirs, sans doute en 1788 par Mirabeau père, qui habitait rue de Seine. Elle a retrouvé cette vocation de loisirs, de place des fêtes, de champ de foire à l'époque des impressionnistes : Claude Monet l'a immortalisée dans de nombreux tableaux ainsi que Sisley et Caillebotte. Dans les années 1920-1930, les Parisiens y venaient pour les fêtes de la ville ou les régates sur la Seine.

Mais la ville a progressivement délaissé le fleuve. Une 2x2 voies a remplacé le chemin de halage. Les clôtures se sont multipliées autour de différents équipements... Et, en 2017, la municipalité a annoncé céder, au promoteur Fimenco, la partie centrale de l'île, modifiant au passage le plan local d'urbanisme.

Fimenco veut y construire 156 logements, un centre commercial (à 400 mètres de l'existant), une salle de spectacles privée censée remplacer la salle des fêtes municipale Jean-Vilar et un multiplexe, tour aveugle montant à 45 mètres de haut ! Pour donner un « signe » en entrée de ville, selon la municipalité !

Le comité a lancé une pétition : elle a recueilli 7 000 signatures. Il propose maintenant une réflexion collective qu'il a démarré fin juin par un apéro-pique-nique-débat sur le site.

L'association A.R.B.R.E.S a reconnu le 1^{er} mai, la plantation comme « ensemble arboré remarquable ».

L'Autorité environnementale (Direction régionale de l'environnement) a rendu, fin 2017, un avis très critique quant au bien-fondé du projet : pourquoi « le choix d'implanter le projet sur un site inondable » alors que 97,6 % du territoire communal ne l'est pas ? Le centre-ville souffre « d'un important déficit en espaces verts », et « le site présente un potentiel paysager en entrée de ville ». Le projet accroîtrait aussi « le trafic routier saturé en heures de pointe », dont le « samedi après-midi ». Enfin, s'agissant de construire sur les remblais de l'ancien bras de Seine, les terrassements à faire rendent « possible, (...) contrairement à ce qui est indiqué » par le promoteur, un « rabattement de nappe lors des travaux », c'est-à-dire une baisse du niveau de la nappe phréatique, qui pourrait causer des dégâts aux immeubles proches, dont plusieurs villas remarquables construites face à l'île, à la fin du XIX^e siècle.

En février 2018, le maire a demandé au promoteur de revoir son projet un peu à la baisse. Le promoteur ne répond pas... Son silence redonne espoir aux Argenteuillais ! Au moins, le projet aura attiré l'attention sur ce site longtemps négligé. Une remise en valeur, paysagère, culturelle, conviviale, en refera, espérons-le, un pôle d'attraction pour les Franciliens bien au-delà d'Argenteuil.

Comité Jean-Vilar
jeanvilarargenteuil.wordpress.com